



AVIS D'APPEL D'OFFRES

Travaux de réfection d'une partie du chemin d'Oka et de la 26^e Avenue

(Appel d'offres GT2022-05)

La Ville de Deux-Montagnes demande des soumissions les travaux de réfection d'une partie du chemin d'Oka et de la 26^e Avenue.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles par l'intermédiaire du Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO), à l'adresse suivante : www.seao.ca. Des frais peuvent être exigés par le SEAO pour l'obtention des documents.

Toute soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission, sous forme d'un cautionnement de soumission, d'un montant égal à 10% de la valeur totale de la soumission, valide pour une période de 60 jours suivant l'ouverture des soumissions.

Les soumissions sous enveloppes scellées (1 original et 1 copie) portant la mention « Travaux de réfection d'une partie du chemin d'Oka et de la 26^e Avenue (GT2022-05) » et adressées au soussigné, seront reçues **jusqu'à 11h00, heure légale du Québec, le mardi 7 juin 2022**, à l'adresse suivante:

Ville de Deux-Montagnes
A/S M. Jacques Robichaud, greffier
803, chemin d'Oka
Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8

L'ouverture des soumissions se fera publiquement le **7 juin 2022**, à ou après 11h00, heure légale du Québec, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Deux-Montagnes, située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes.

Le présent appel d'offres est assujéti à l'ACCQO, à l'ALEC et à l'AQNB.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie. La Ville de Deux-Montagnes n'est pas responsable de la distribution des documents d'appel d'offres par le SEAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'il détient tous ces documents avant de déposer leur soumission.

Donné à Deux-Montagnes, ce 13 mai 2022.

Me Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques